Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID: 073-267310076-20240627-DELCIAS_2024_20-DE



centre intercommunal d'action sociale

RAPPORT D'ACTIVITES

<u> 2023</u>



I – PRESENTATION DU CIAS

A - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un établissement public administratif doté de la personnalité morale de droit public, d'un conseil d'administration et d'un budget autonome. Il est géré par un conseil d'administration, présidé par la présidente de la communauté de communes Cœur de Savoie, Madame Béatrice SANTAIS.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé à 24 membres le nombre d'administrateurs du CIAS Cœur de Savoie, plus le président ; soit 12 membres élus issus du Conseil Communautaire et 12 membres nommés par le Président au vu des articles L.123.4 à L.123.9 et R123.1 et suivants du code de l'action sociale des familles.

Les membres nommés sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social. Au nombre de ces personnes doivent figurer un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF
- des associations de retraités et de personnes âgées
- des associations de personnes handicapées.

С	DELEGUES COMMUNES		ELU		COMMUNES
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	Christiane	BRUNET	ST PIERRE D'ALBIGNY
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	Claude	CHARPIN	HAUTE VILLE
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Anne-Marie	CHOLAT	CHATEAUNEUF
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	Anne-Marie	COMMUNAL	LA ROCHETTE
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	Hugues	DE BOISRIOU	APREMONT
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	Suzanne	DIAS	PLANAISE
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	Sophie	PONTONNIER	DETRIER
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	Jacqueline	TALLIN	MONTMELIAN
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	Bernard	TURPIN	ST PIERRE D'ALBIGNY
Nathalie	REBATEL	VALGELON-LA ROCHETTE	Christian	COLLOUD	MONTMELIAN
Elodie	VANACKERE	VALGELON-LA ROCHETTE	Colette	VIOLENT	BOURGNEUF

En février 2023 Monsieur Claude Charpin a démissionné et le Conseil d'Administration accueille Madame Sophie Pontonnier, représentante des personnes handicapées. Madame PONTONNIER est administrative au sein de l'association « Bien Vivre en ValGelon » (BVVG) à Valgelon La Rochette, elle enseigne en technique sanitaire et sociale et a travaillé auprès de personnes âgées en tant qu'infirmière en SSIAD à l'ADMR.



En décembre 2023, accueil de Monsieur Christian COLLOUD, vice-préside nt du club des aînés Lurons » de Montmélian au titre des retraités et des personnes d'Administration.

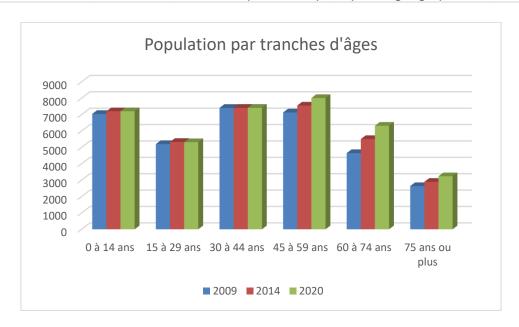
B – SECTEUR D'INTERVENTION

Le CIAS Cœur de Savoie intervient sur les secteurs de Chamoux-sur-Gelon et Valgelon La Rochette. Sur Montmélian et Saint Pierre d'Albigny ces services sont assurés par les ADMR. Le CIAS Cœur de Savoie participe en attribuant une subvention à chacune des associations.

CC CŒUR DE SAVOIE

Evolution de la population par grandes tranches d'âges sur le territoire Cœur de Savoie

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	34 062	100,0	35 895	100,0	37 495	100,0
0 à 14 ans	7 037	20,7	7 199	20,1	7 203	19,2
15 à 29 ans	5 200	15,3	5 329	14,8	5 316	14,2
30 à 44 ans	7 409	21,8	7 413	20,7	7 413	19,8
45 à 59 ans	7 130	20,9	7 552	21,0	8 008	21,4
60 à 74 ans	4 649	13,6	5 506	15,3	6 320	16,9
75 ans ou plus	2 637	7,7	2 896	8,1	3 235	8,6
Sources : Insee, RP2009	, RP2014 et	RP2020, exp	oloitations pri	ncipales, gé	ographie au	01/01/2023.

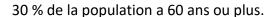


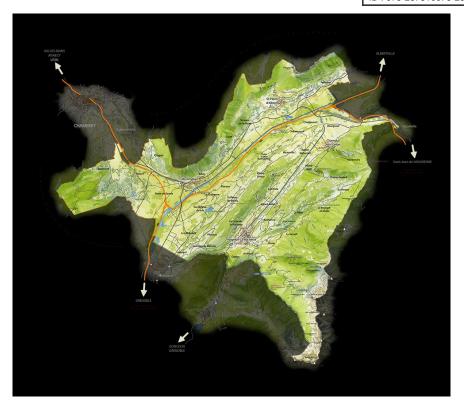
Nous constatons un stagnation de la population de 0 à 44 ans et une progression des 45 à 75 ans et plus.

Publié le



ID: 073-267310076-20240627-DELCIAS_2024_20-DE





C – SES MISSIONS

a) Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le service d'aide à domicile du CIAS Cœur de Savoie exerce son activité auprès des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap sur les secteurs de Chamoux-sur-Gelon et La Rochette.

Il a pour vocation de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées au moins à 80 %. Il intervient chez les bénéficiaires personnes âgées et/ou personnes handicapées du lundi au dimanche de 8 h à 20 h.

Les aides à domicile interviennent auprès des personnes âgées soit :

- en prévention du vieillissement, prise en charge avec les caisses de retraite et les mutuelles (sortie d'hospitalisation) pour les GIR 5 et 6
- dans le cadre du maintien à domicile pour les personnes dépendantes, prise en charge du Conseil Départemental de la Savoie en Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie à partir du constat des activités ou gestes de la vie quotidienne réellement effectués ou non par la personne :

dépendance totale ou lourde : GIR 1 et 2 dépendance partielle ou légère : GIR 3 et 4

dépendance très légère : GIR 5 absence de dépendance : GIR 6.



Elles peuvent être amenées à travailler le week-end et les jours féri dépendantes et isolées afin d'assurer leur maintien à domicile, dans des conditions comortable.

Leur rôle:

- Apporter aux personnes âgées et/ou handicapées un soutien matériel et moral,
- Assurer ou accompagner les tâches et activités de la vie quotidienne contribuant au maintien à domicile de la population aidée,
- Faire preuve de vigilance et signaler à l'encadrement et aux personnes soignantes tout état inhabituel de la personne aidée.

Les aides à domicile doivent faire preuve d'écoute, de disponibilité et d'humanité.

b) <u>Service Portage de repas</u>

En complément du service d'aide à domicile, le CIAS Cœur de Savoie gère un service de portage de repas à domicile.

Le service de portage des repas a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 65 ans et/ou personnes présentant une situation de handicap permanente ou temporaire. Il permet d'éviter l'isolement, de retarder une entrée en établissement, de soulager les familles. Il facilite également les retours à domicile après une hospitalisation ou des séjours en maison de repos.

Les repas comprennent :

- un hors d'œuvre froid ou chaud
- un plat protidique (viande ou poisson)
- un légume vert ou un féculent en alternance
- un fromage ou laitage
- un dessert
- du pain
- une soupe pour le soir.

Ils peuvent être aménagés en fonction des besoins médicaux de la personne âgée : allergies à certains produits, régimes adaptés sur prescription médicale (pauvres en sel, en sucre ou en gras), alimentation à texture modifiée (moulinée)...

La commande des repas :

- Prévisionnel le mercredi de la semaine A pour la semaine B.
- Réajustement jusqu'à la veille du jour de livraison avant 10 h dans la limite de + ou 5%.
- Possibilité de repas « régime spécifique » uniquement sur prescription médicale.

Le prix du portage des repas à domicile est fixé par le Conseil d'Administration du CIAS et révisé annuellement. Une aide financière peut être accordée par les caisses de retraite ou par le Conseil Départemental au titre de l'APA.

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID: 073-267310076-20240627-DELCIAS_2024_20-DE

c) Service d'aide sociale

Le CIAS assure l'instruction des demandes d'aide sociale pour les 10 communes du secteur de Chamouxsur-Gelon et transmet les dossiers au Conseil Départemental de la Savoie pour prendre la décision d'ouverture des droits. Il est habilité à procéder aux enquêtes sociales nécessaires pour l'instruction de l'aide sociale.

Il a mis en place un dispositif d'aide à la population sous forme de prestations en espèces (aide d'urgence). C'est l'Assistante Sociale du secteur qui sollicite cette aide et le CIAS évalue et donne un avis sur la demande.

Il accueille et oriente le public dans des démarches variées (administratives, sociales ou juridiques). Il agit en tant que service de proximité.

d) Politique en faveur des personnes âgées et/ou personnes handicapées

Le CIAS participe au développement social local. Les animations et services proposés au plus de 60 ans du CIAS Cœur de Savoie ont pour objectif de développer le lien social et de prévenir le vieillissement.

Les activités manuelles ont pour objectif de maintenir la dextérité de la personne âgée, la situer dans le temps et permettre les échanges avec d'autres. Ces activités font appel à différentes facultés : attention, réflexion, minutie, recherche, patience, suivi, apprentissage de certains gestes ou certaines techniques...

D – STATUTS

Le CIAS est un établissement public de la Communauté de Communes ayant un caractère administratif doté :

- √ de la personnalité morale de droit public
- √ d'un conseil d'administration
- √ d'un budget autonome.

E – LE PERSONNEL

Personnel administratif:

- √ 1 directrice : 35 heures
- ✓ 1 cheffe du service d'aide à domicile : 35 h,
- ✓ 1 Responsable de secteur à 13 h
- ✓ 2 secrétaires chargées de la planification et de l'accueil : 35 h et 23 h 30

Le CIAS et la Communauté de Communes Cœur de Savoie ont mutualisé leur personnel dédié aux ressources humaines et comptabilité.

Soutien psychologique auprès des aides à domicile et personnel administratif du CIAS :

✓ 1 psychologue intervient pour de l'analyse de la pratique 1 fois par mois pour chacun des 5 groupes d'une durée d'1h30.



Animation:

√ 1 animatrice : 17 h 30. Elle exerce également des missions de secrétariat à hauteur de 13 h 30.

Aides à domicile :

√ 49 aides à domicile sur l'année 2023 dont 1 agent en arrêt maladie et 2 agents en congé parental. durant l'année :

o Titulaires: 18 o Stagiaires: 4

o CDD accroissement d'activité: 4

o CDD remplacement postes non pourvus: 11

o CDD remplacement congés: 9 o En intérim (ponctuellement): 3

Portage de repas :

√ 2 livreurs titulaires et une personne en contrat à durée déterminée qui assure le remplacement sur les périodes de congés ou maladie

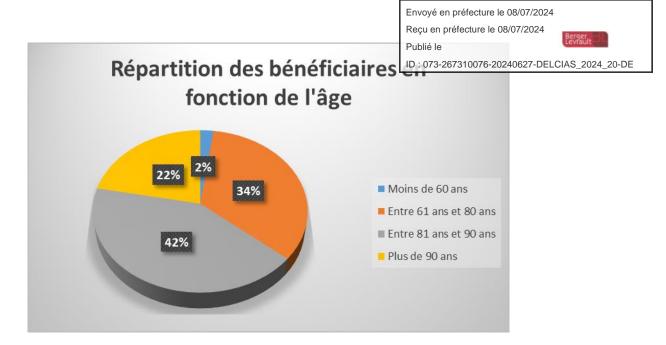
II – ACTIVITES DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

A - LES BENEFICIAIRES

Le CIAS Cœur de Savoie est intervenu auprès de 280 bénéficiaires pour cette année 2022.

♦ Âge:

TRANCHES D'AGE		Nombre de bénéficiaires								
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
Moins de 60 ans	8	8	9	7	5	6				
Entre 61 ans et 80 ans	94	85	105	97	94	93				
Entre 81 ans et 90 ans	145	153	140	140	119	115				
Plus de 90 ans	71	66	60	54	63	60				
TOTAL	318	312	314	298	281	274				



La majorité de nos interventions auprès des bénéficiaires est en direction des personnes de plus de 81 ans (64 %). 34 % pour la tranche d'âge entre 61 et 81 ans.

♦ GIR:

GIR		Heures annuelles									
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023					
G.I.R. 1	1 733	793	581	176	245	204					
G.I.R. 2	12 154	11 638	10 473	11 284	10 674	8 912					
G.I.R. 3	7 519	6 233	6 334	7 975	6 568	5 826					
G.I.R. 4	11 708	12 565	11 554	12 259	9 780	9 036					
G.I.R. 5	2 372	2 517	2 358	1 954	1 096	732					
G.I.R. 6	2 704	2 307	1 902	1 753	1 376	1 630					
TOTAL	38 190	36 053	33 202	35 401	29 739	26 340					

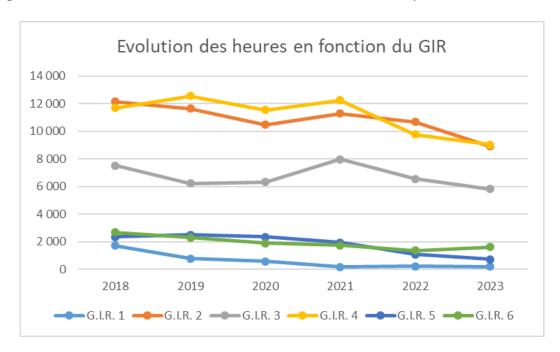




Nous constatons:

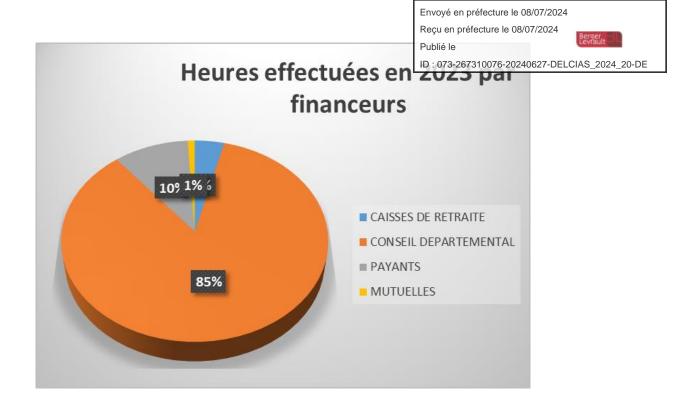
- 56 % heures réalisées est effectuée auprès de bénéficiaires évalués en GIR 3 et 4,
- 57 % des heures effectuées sont toujours réalisées auprès d'un public assez voir très dépendant
- une diminution des heures auprès des bénéficiaires en GIR 5 et un augmentation des GIR 6.
- une diminution des heures des bénéficiaires en GIR 2 et 3.

Nous avons donc un nombre de bénéficiaires dépendants dont la prise en charge s'est arrêtée (entrée en EHPAD, décès) et de nouveaux bénéficiaires qui arrivent dans le service d'où une augmentation des heures en GIR 6. Notre activité APA Conseil Départemental est de 91 %.



♦ TYPE de CAISSES :

		Heures Effectuées								
FINANCEURS	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
CAISSES DE RETRAITE	2 076	1 954	1 509	1 720	1 186	1 032				
CONSEIL DEPARTEMENTAL	31 386	29 528	26 652	28 479	32 474	22 448				
PAYANTS	4 416	4 275	4 645	4 840	2 884	2 618				
MUTUELLES	312	296	396	362	246	242				
TOTAL	38 190	36 053	33 202	35 401	36 790	26 340				



85 % de nos interventions sont mandatées et financées par le Conseil Départemental de la Savoie.

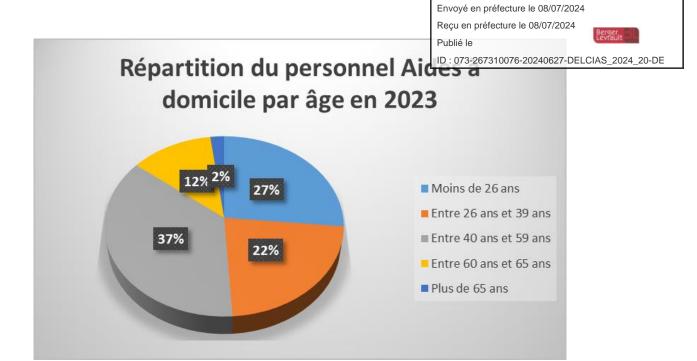
Au cours de l'année 2023 :

- 54 heures d'absences non réalisées et non justifiées par les bénéficiaires
- 1710 heures annulées par les bénéficiaires pour des convenances bénéficiaires
- 1 260 heures d'hospitalisation des bénéficiaires
- 24 heures refusées par les bénéficiaires

B - PERSONNEL D'INTERVENTION

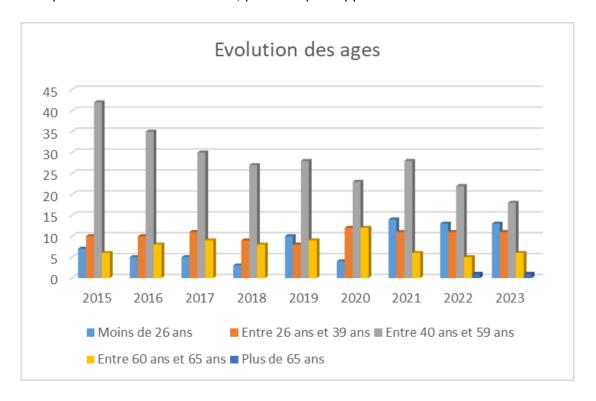
♦ Evolution des effectifs de 2015 à 2023 :

Tranches d'âge	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Moins de 26 ans	7	5	5	3	10	4	14	13	13
Entre 26 ans et 39 ans	10	10	11	9	8	12	11	11	11
Entre 40 ans et 59 ans	42	35	30	27	28	23	28	22	18
Entre 60 ans et 65 ans	6	8	9	8	9	12	6	5	6
Plus de 65 ans								1	1
TOTAL	65	58	55	47	55	51	59	52	49



51 % du personnel se situe entre 40 et 65 ans et plus dont 37 % entre 40 et 59 ans et 12 % entre 60 et 65 ans et plus.

49 % de notre personnel a moins de 40 ans, plus 3 % par rapport à l'année dernière.



Nous pouvons constater une augmentation des agents âgés de moins de 26 ans depuis 2021 avec une stabilisation. Malgré plusieurs départs en retraite depuis 2020, nous avons pu recruter quelques agents qui sont restés au sein du service.

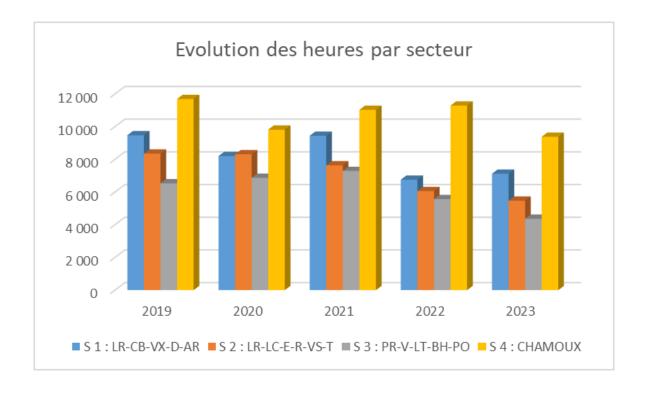


♦ Heures réalisées année 2023 par secteur :

Les interventions des aides à domicile sont réparties sur 4 secteurs :

- ✓ Secteur 1 : La Rochette, La Chapelle Blanche, Villaroux, Détrier et Arvillard
- ✓ Secteur 2 : La Rochette, La Croix de la Rochette, Etable, Rotherens, La Trinité et Villard Sallet
- ✓ Secteur 3 : La Rochette, Presle, Le Verneil, La Table, Le Bourget en Huile et Le Pontet
- ✓ Secteur 4: Chamoux-sur-Gelon, Betton Bettonnet, Bourgneuf, Champlaurent, Châteauneuf, Chamousset, Coise St Jean Pied Gauthier, Hauteville, Montendry et Villard Léger

SECTEURS	HEURES ANNUELLES								
	2019	2020	2021	2022	2023				
S 1 : LR-CB-VX-D-AR	9 474	8 203	9 442	6 756	7 120				
S 2 : LR-LC-E-R-VS-T	8 352	8 310	7 634	6 057	5 470				
S 3 : PR-V-LT-BH-PO	6 534	6 871	7 294	5 567	4 368				
S 4 : CHAMOUX	11 692	9 818	11 031	11 290	9 382				
TOTAL	36 053	33 202	35 401	29 670	26 340				



Nous constatons:

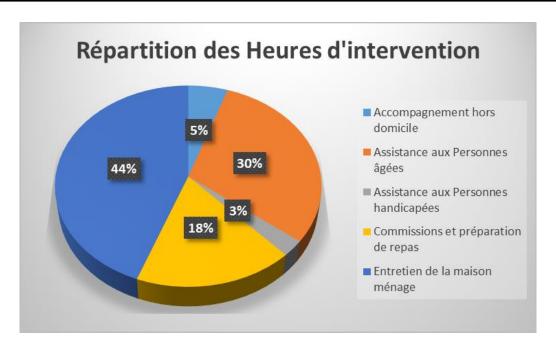
- une légère baisse des heures sur les secteurs de Valgelon La Rochette.
- pour le secteur 4 qui concerne le secteur de Chamoux-sur-Gelon une nette diminution des heures.





♦ Heures réalisées année 2023 par type d'heures :

HEURES D'INTERVENTION	2019	2020	2021	2022	2023
Accompagnement hors domicile	3 293	3 636	3 595	2 003	1 383
Assistance aux Personnes âgées	13 497	13 554	13 703	10 471	7 965
Assistance aux Personnes handicapées	891	675	548	1 188	674
Commissions et préparation de repas	2 855	2 989	4 003	3 748	4 656
Entretien de la maison ménage	15 472	12 348	13 552	12 260	11 662
TOTAL	36 008	33 202	35 401	29 670	26 340



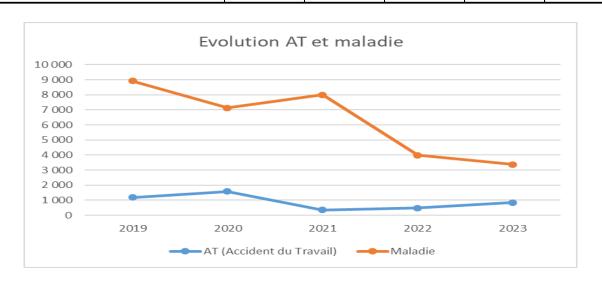
Nous constatons que le service intervient pour 44 % pour l'entretien du logement et 56 % pour de l'aide à la personne.

HEURES HORS INTERVENTION	2019	2020	2021	2022	2023
Formations	1 397	917	210	105	154
Rendez-vous de service	32	23	21	15	15
Réunions de service	525	228	408	360	330
Visites médicales	1	2	0	7	13
Temps de trajets	1 433	2 236	2 505	2 184	2 123
Analyse de la pratique	257	243	293	270	316
Evaluation professionnelle	23	12	17	18	36
Comité technique/CHSCT	45	30	8	7	56
TOTAL	3 713	3 690	3 463	2 966	3 043

Cette année 2023 nous avons par rapport à 2022, tout en étant dans une moyenne basse, une légère hausse des heures de formation. Les réunions de service ont été assurées tout au long de l'année ainsi que l'APP.

Nous constatons également une baisse des temps de trajets liée à la diminution des heures effectuées auprès des bénéficiaires. Une augmentation des heures des représentantes du personnel aux différentes réunions.

				Reçu en prefecture le 08/07/2024			
ABSENCES	2019	2020	2021	Publié le	022	2023 40627-DELCIAS_20	24 20-DE
AT (Accident du Travail)	1 190	1 582	365		175	852	21_20 02
Maladie	8 923	7 132	7 994	4 3	980	3 381	
Maternité/congé parental	0	0	1 453	3 2	070	1 008	
Enfant malade	43	79	42		71	100	
Congés annuels	4 915	4 475	3 820) 2	845	4 418	
Autorisation absence exceptionnelle	54	908	161		25	32	
TOTAL	15 124	14 175	13 83	5 9	466	9 791	



Pour l'année 2023 :

- ✓ Absences longues pour maladie : 1 agent durant 10 mois, 1 agent 12 mois et 1 agent 7 mois et demi
- ✓ Accident du travail (AT) : 1 agent durant 6 mois et demi
- ✓ Congé parental : 2 agents dont 1 durant 9 moiset l'autre à 50 % durant l'année
- ✓ Temps partiel thérapeutique : 2 agents
- ✓ Départs en retraite : 2 agents une à compter du 1^{er} mai 2023 et l'autre depuis le 1 juillet 2023

Ces absences représentent sur l'année 2023 : 3.98 ETP

Taux d'absentéisme :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Heures contrat AD	49016	50114	46837	44175	49058	47782
Absences hors congés	5 938	10219	9704	10015	6621	5373
TAUX D'ABSENTEISME	12.1%	20.4%	20.7%	22.7%	13.5%	11.2%

Nous avons cette année 2023 une baisse du taux d'absentéisme malgré des absences longues de certains agents durant l'année. Cette baisse peut être dûe à l'effort fait de réorganisation des plannings afin de les alléger et permettre une meilleure prise en compte de la vie de famille des agents (exemple : travail en alternance une semaine matin et une semaine après-midi).



III- ACTIVITE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Le CIAS Cœur de Savoie a en charge la compétence « portage de repas aux personnes âgées et/ou handicapées » sur les secteurs de La Rochette et Chamoux-sur-Gelon. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les repas sont fabriqués par la Résidence Albert Camus à Montmélian en liaison froide.

Il propose des menus variés et adaptés. Les menus sont élaborés avec des produits de saison issus de l'agriculture locale et comprennent des composantes Bio. Ils sont adaptés en fonction des régimes spécifiques liés à un problème médical (une ordonnance devra obligatoirement être fournie au service).

✓ Organisation des tournées :

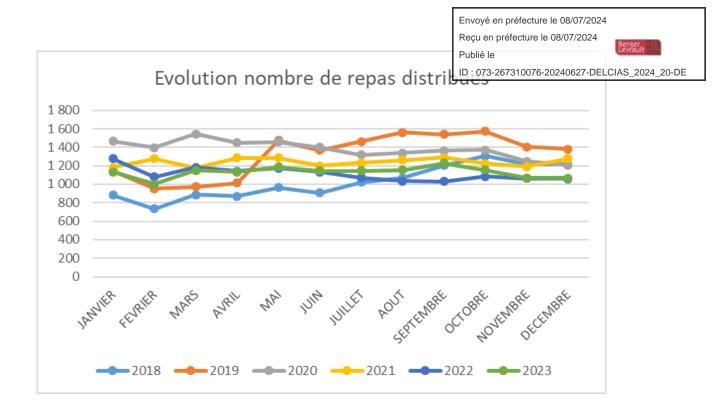
Organisation des tournées :

- Lundi matin repas livré du lundi
- Lundi après-midi repas livrés du mardi et mercredi
- Mercredi matin repas livré du jeudi
- Jeudi matin repas livré du vendredi
- Vendredi matin repas livrés du samedi et dimanche

✓ Bilan du nombre de repas :

		No	mbre de	repas	-	-
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	883	1 141	1 468	1 182	1 276	1 134
FEVRIER	734	951	1 396	1 277	1 079	1 000
MARS	885	974	1 545	1 178	1 183	1 150
AVRIL	868	1 013	1 448	1 285	1 140	1 135
MAI	966	1 473	1 456	1 285	1 175	1 185
JUIN	908	1 366	1 400	1 197	1 131	1 147
JUILLET	1 022	1 464	1 319	1 231	1 073	1 147
AOUT	1 068	1 561	1 338	1 262	1 035	1 154
SEPTEMBRE	1 201	1 540	1 363	1 291	1 029	1 228
OCTOBRE	1 307	1 573	1 371	1 225	1 082	1 152
NOVEMBRE	1 217	1 403	1 247	1 192	1 062	1 067
DECEMBRE	1 216	1 378	1 207	1 276	1 061	1 069
TOTAL	12 275	15 837	16 558	14 881	13 326	13 568

78 bénéficiaires servis sur l'année 2023 (88 bénéficiaires en 2022) et 13 568 repas livrés. Nous avons eu moins de bénéficiaires sur l'années 2023 mais ils ont pris plus de repas puisque le nombre a augmenté.



✓ Dépenses et recettes du service :

En 2023 ont été livrés 13 600 repas, soit une légère augmentation par rapport à 2022 (13 300 repas) mais un niveau inférieur au nombre de repas livrés en 2021 (14 800 repas).

Le coût du repas en 2023 était de 6,77 € TTC sans compter le pain, pour un total de 97 000 € en 2023. Le coût des véhicules frigorifiques en location est de 20 000 € et celui du carburant dédié au portage de repas de 5 000 €. Le personnel affecté au portage de repas (livreurs et planificatrice) a pour sa part représenté une dépense de 60 000 €.

Au total, le service du portage de repas a représenté un coût de 182 000 €, soit un coût de 13,38 € par repas livré en 2023.

En recette, le portage de repas est facturé au bénéficiaire au tarif 9,95 €, soit un total de 135 000 € de recette.

Le reste à charge du service pour le CIAS s'est ainsi élevé en 2023 à 47 000 € (soit 26 % du total).

IV – AUTRES MISSIONS

A - POLITIQUE EN FAVEUR DES AINES

Le CIAS Cœur de Savoie participe au développement social local. Les animations et services proposés au plus de 60 ans du CIAS Cœur de Savoie ont pour objectif de développer le lien social et de prévenir le vieillissement.

Reçu en préfecture le 08/07/2024



Publié le



a) <u>Colis de Noël</u>

Le CIAS offre aux personnes âgées de plus de 75 ans domiciliées sur le canton de Chamoux-sur-Gelon des colis de Noël. Il se charge aussi de colis supplémentaires pour les communes qui souhaitent faire bénéficier leurs retraités à partir de 70 ans (prestation à charge de la commune). Cette année 2023 après avoir fait un point avec le Caveau Savoyard nous avons reconduit notre partenariat.

b) Actions et animations

L'animatrice du service propose une animation simple et ludique aux personnes âgées soit à leur domicile, soit en atelier. Cette animation est essentielle et permet de maintenir un lien social, de rompre l'isolement.

Cette année 2023, elle a réalisé 80 visites à domicile. Lors des visites elle propose différentes activités : lecture du journal, jeux de société, coloriage zen. Certaines personnes ont besoin de parler, de se confier.

Des animations sont organisées le lundi après-midi à La Rochette dans une salle bâtiment La Seytaz sauf pendant les vacances scolaires car cette salle est occupée par le Centre de Loisirs. Pour les mois de juillet et août les ateliers ont lieux à La Madeleine. 12 personnes participent régulièrement aux activités proposées. 34 ateliers ont été proposés, dont 1 atelier avec le RPE de Valgelon La Rochette pour fêter mardi gras, 5 ateliers en partenariat avec la Carsat sur le thème de la nutrition et 3 ateliers en partenariat avec Soliha « atout prévention atelier bien chez soi ».

Le jeudi après-midi à Chamoux-sur-Gelon salle du Château Verdon. 5 personnes participent régulièrement aux ateliers proposés. 41 ateliers ont été proposés dont 4 rencontres intergénérationnelles avec le centre de loisirs et RPE de Chamoux-sur-Gelon.

Les activités proposées sont variées : atelier mémoire, chants, peintures, coloriages zen, jeux de société, lotos, ateliers créatifs, cuisine, crêpes parties, sorties au restaurant...

12 ateliers préventions des chutes et équilibre en lien avec la Carsat ont été programmés en mars, avril, mai, juin et juillet 2023.

L'animatrice du service assure également le transport à la demande tous les mercredis matins sur le secteur de Valgelon La Rochette (43 mercredis). Elle participe aux réunions du Comité d'Action Culturelle.

En lien avec le service culture de la Communauté de communes Cœur de Savoie une animation « chansons sur un plateau » s'est déroulée sur une semaine du 13 novembre au vendredi 17 novembre. L'animatrice du service avec 2 artistes ont visité 20 personnes âgées sur le secteur de Chamoux-sur-Gelon. Pour clôturer cette action, un spectacle a été proposé à tous les habitants du secteur de Chamoux-sur-Gelon et Valgelon La Rochette le 23 novembre. Le service est allé chercher les personnes les plus isolées afin qu'elles puissent participer à cet évènement. 2 classes de primaire de l'école de Chamoux-sur-Gelon ont assisté aux spectacles.

c) Gymnastique douce

Cette activité est assurée par l'association S.I.E.L BLEU, une séance par semaine le vendredi sur la commune de Chamoux-sur-Gelon. Le but est de prévenir le vieillissement et le maintien des capacités physiques et cognitives.

Reçu en préfecture le 08/07/2024



Les personnes peuvent pratiquer la gymnastique douce pour stimuler leur organisme ne retrouver et présenter leur santé physique. La gymnastique douce pour stimuler leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de le leur organisme ne protection de la gymnastique douce pour stimuler le leur organisme ne protection de le le leur organisme ne protection de le le leur organisme ne protec

retrouver et préserver leur santé physique. La gymnastique douce poursuit un objectif qui va bien au-deia de la préservation de la santé physique des personnes âgées et handicapées. Se traduisant par une série d'exercices physiques et respiratoires, elle permet aux personnes âgées de redéfinir leur motricité, d'assouplir et de renforcer leurs muscles. Se pratiquant en groupe, cette discipline agit sur les personnes âgées et physiquement limitées comme une véritable thérapie. L'échange au cours de ces séances est d'une importance capitale. Elle leur permet de tisser des liens. Ces activités physiques ont pour but principal de libérer les personnes âgées et handicapées des limites de leurs capacités physiques. Elles leur permettent également de mieux gérer leur peur quant aux incidents en développant la réactivité de leurs corps.

Pour l'année 2023 :

La cotisation annuelle demandée aux participants est de 50 € et 12 personnes inscrites en 2023.

d) Salle du Château Verdon

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie est propriétaire d'une salle située dans l'immeuble « Château Verdon » à Chamoux-sur-Gelon.

Cette salle est utilisée par :

- l'animatrice du CIAS qui assure des activités pour les personnes âgées de plus de 60 ans sur les secteurs de La Rochette et de Chamoux-sur-Gelon
- le Relais Petite Enfance et Lieu d'Accueil Enfants-parents, service de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

B – BILAN ACTION SOCIALE

- En 2023 le CIAS a attribué une aide financière de 400 € pour aider une personne à payer sa facture d'assainissement.
- 2 personnes bénéficient d'une élection de domicile au CIAS Cœur de Savoie

V – BILAN FINANCIER ANNEE 2023

1- BUDGET PRINCIPAL M57 (ex M14)

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultats :

tats.			
	DÉPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	186 972,65 €	Produits des services / Refacturations de charges	316 140,57€
Charges de personnel	Charges de personnel 317 725,67 € Remboursemer de pers		10 946,21 €
Secours et subventions	425 387,00 €	Subvention de Comm. Comm. Cœur de Savoie	588 000,00 €
Dotations aux amortissements	10 549,00 €	Revenus des immeubles / Autres produits exceptionnels	1 517,22 €
Autres charges	5 784,53 €	Reprise au résultat des subventions d'investissement	3 066,00 €
TOTAL EXERCICE 2023 946 418,85 €		TOTAL EXERCICE 2023	919 670,00€
		RÉSULTAT 2023	-26 748,85 €
		REPORT 2022	29 278,75 €
		RÉSULTAT CUMULÉ 2023	2 529,90 €

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultats:

	DÉPENSES		RECETTES	
Concessions et droits similaires	0,00€	Amortissements Logiciels	5 148,00 €	
Installations générales et autres	0,00€	Amort. Installations générales	4 502,00 €	
Matériel informatique	2 608,96 €	Amortissements - Mobilier	899,00€	
Mobilier	0,00€	FCTVA 2021	259,33€	
Amortissement des subventions	3 066,00 €			
TOTAL EXERCICE 2023	5 674,96 €	TOTAL EXERCICE 2023	10 808,33 €	
		RÉSULTAT 2023	5 133,37 €	
		REPORT 2022	19 569,31 €	
		RÉSULTAT CUMULÉ 2023	24 702,68 €	

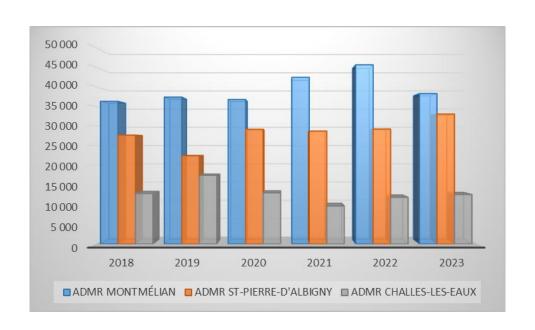


SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023			
ADMR de Montmélian	38 212,00 €		
ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny	33 011,00 €		
ADMR de Challes-les-Eaux	12 564,00 €		
D.A.C.S.	0,00€		
Banque alimentaire	2 000,00 €		
Restaurants du Cœur - Saint-Pierre-d'Albigny	600,00€		
La Croix-Rouge française - Valgelon-La Rochette	2 600,00€		
TOTAL SUBVENTIONS VERSÉES	88 987,00 €		

Evolution des subventions aux ADMR:

	SUBVENTIONS en €					
Associations	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ADMR MONTMÉLIAN	36 243	37 313	36 700	42 341	45 500	38 212
ADMR ST-PIERRE-D'ALBIGNY	27 671	22 398	29 153	28 698	29 205	33 011
ADMR CHALLES-LES-EAUX	12 825	17 418	12 985	9 666	11 862	12 564
BANQUE ALIMENTAIRE	3 800	3 800	3 800	3 800	3 000	2 000
RESTAURANTS DU COEUR	0	0	600	600	600	600
CROIX-ROUGE FRANÇAISE	0	0	2 600	2 600	2 600	2 600
TOTAUX	80 539	80 929	85 838	87 705	92 767	88 987



2- BUDGET D'AIDE À DOMICILE (M22) :

BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultats :

	DÉPENSES		RECETTES
Charges d'exploitation courante	65 629,49€	Produits issus de la tarification	718 794,44 €
Charges de personnel	1 040 613,33 €	Autres produits d'exploitation	388 271,14 €
Charges de structure	38 330,01 €	38 330,01 € Dont Subventions	
Dont Dotations aux amortissements	17 237,31 €	Produits financiers et non- encaissables	3 094,65 €
TOTAL EXERCICE 2023	1 144 572,83 €	TOTAL EXERCICE 2023	1 110 160,23 €
		RÉSULTAT 2023	-34 412,60 €
		REPORT 2022	16 970,76 €
		RÉSULTAT CUMULÉ 2023	-17 441,84 €

BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultats :

	DÉPENSES		RECETTES
Concessions et droits similaires	0,00€	Amortissements - Logiciels	10 646,00 €
Matériel de bureau et informatique	212,40€	Amortissements - Informatique	2 700,51 €
Matériel de transport	14 616,40 €	Amortissements - Mat. Transport	3 890,80 €
Amortissement des subventions	852,00€	FCTVA 2021	320,76€
		Subventions d'équipements	568,00€
TOTAL EXERCICE 2023	15 680,80 €	TOTAL EXERCICE 2023	18 126,07 €
		RÉSULTAT 2023	2 445,27 €
		REPORT 2022	25 729,22 €
		RÉSULTAT CUMULÉ 2023	28 174,49 €

VI – REALISATIONS

MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EN 2023



Une prime de pouvoir d'achat forfaitaire a été créée par Décret n° 202 Publié le du 31 juillet

création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Cette prime de pouvoir d'achat est soumise à plusieurs conditions cumulatives pour l'agent public :

- avoir été recruté ou nommé par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;
- être toujours en poste au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum.

Son montant forfaitaire est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, à savoir sur la rémunération :

•	inférieure ou égale à 23 700 € :	prime de 800 €
•	supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € :	prime de 700 €
•	supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € :	prime de 600 €
•	supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € :	prime de 500 €
•	supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € :	prime de 400 €
•	supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € :	prime de 350 €
•	supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € :	prime de 300 €

Le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions d'attribution dans la fonction publique territoriale, laissant la possibilité aux employeurs territoriaux de mettre ou non cette prime en place, en une ou plusieurs fractions d'ici la fin du premier semestre 2024, dans la limite des plafonds forfaitaires fixés par le Décret n° 2023-702 pour les fonctionnaires d'Etat.

Cette prime pouvoir d'achat a été mis en pour les agents du CIAS fin 2023 dans les mêmes conditions que pour les agents des Fonctions publiques d'Etat et Hospitalière.

APPROBATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL

Au moment de la crise COVID et du confinement, le télétravail a été mis en place de manière généralisé, puis il a perduré à la communauté de communes au fil des séquences successives de la crise sanitaire et au-delà.

Un accord-cadre avec les partenaires sociaux relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques a été signé le 13 juillet 2021. Il fixe les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services des administrations. Il a été publié au Journal officiel le 3 avril 2022. Cet accord a engagé les employeurs publics de la fonction publique territoriale à ouvrir des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail qui le déclinera localement.

Cette procédure de négociation ouverte en décembre 2021 a permis une démarche de réflexion, concertation et de co-construction des modalités de télétravail dans la collectivité par un groupe de travail issu du CST commun à la Communauté de communes et CIAS de Cœur de Savoie. Il a abouti à la rédaction d'une charte qui donne un cadre formel à l'exercice du télétravail qui se pratique de fait dans notre collectivité depuis la période « Covid », et clarifie les droits et devoirs des agents et encadrants.

Il est précisé que 7 postes du CIAS sont potentiellement « télétravaillables » (régulièrement ou occasionnellement) en fonction des missions exercées par les agents.

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 073-267310076-20240627-DELCIAS_2024_20-DE

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) DU CIAS CŒUR DE SAVOIE

L'ABS a été initiée par le CIAS Cœur de Savoie qui a proposé à l'ensemble des communes la composant de participer au groupement de commandes lancé. Seules les communes de Montmélian et Valgelon-La Rochette avec leurs CCAS ont répondu présent. Un zoom a donc été fait sur ces deux communes durant toute la démarche, en complément de l'analyse réalisée sur l'ensemble du territoire de Cœur de Savoie.

L'étude a été confiée au cabinet Ithéa conseil, situé à Paris, avec le cahier des charges suivant :

- Produire une étude statistique afin d'appréhender les besoins de la population et les enjeux du territoire,
- S'entretenir avec les agents, élus et partenaires des CCAS et CCIAS pour définir des axes de travail à partir de 3 enjeux prioritaires identifiés à l'issue de la phase de diagnostic par le comité de pilotage constitué pour cette occasion. Les 3 enjeux retenus ont été les suivants :
 - Jeunesse, et notamment la question de la santé mentale des jeunes
 - Seniors, et notamment l'accompagnement sur les questions de mobilité, adaptation de l'habitat...
 - * Accès aux droits, et notamment pour les personnes fragiles et/ou en situation de handicap.

Ces trois enjeux ont fait l'objet d'une analyse plus fine et de la définition d'un plan d'action. L'ensemble des documents présentés et validés par le comité de pilotage ont été adressés à l'ensemble des administrateurs des trois conseils d'administration (CIAS Cœur de Savoie, CCAS de Montmélian et CCAS de Valgelon-La Rochette). Un document de synthèse a été présenté lors d'une restitution aux trois conseils d'administration le lundi 9 octobre 2023.

Pour les séniors

Diagnostic qualitatif

- Une gestion directe de l'aide à domicile et du portage de repas sur les secteurs de Chamoux-sur-Gelon et la Valgelon-La Rochette par le CIAS
- Des ADMR intervenant sur le territoire pour le maintien à domicile et une demande élevée
- ❖ A Valgelon-La Rochette, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) géré en direct par le CCAS et intervenant sur la commune et ses alentours, facilitant le maintien à domicile
- Des difficultés de recrutement complexifiant la prise en charge des habitants
- Une complexité accrue dans la prise en charge pour les bénéficiaires résidant dans des secteurs isolés
- ❖ 4 EHPAD sur le territoire : une couverture importante pour les personnes ne pouvant être maintenue à domicile
- Une résidence autonomie à Valgelon-La Rochette, une structure de transition entre le domicile et la prise en charge médicalisée
- Des **problématiques d'accès aux soins** identifiées en raison de la diminution des visites à domicile par les médecins

> En transversal

- Une offre riche en soins et en services à destination des séniors sur le territoire
- Des difficultés de mobilité contribuant à l'isolement et à la fragilisation des séniors
- Une collaboration entre les acteurs et une communication à renforcer

ID: 073-267310076-20240627-DELCIAS_2024_20-DE

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



> Les axes à travailler

- Rompre avec l'isolement des séniors
- Améliorer la communication sur les services et dispositifs existants sur le territoire pour les séniors
- Développer une offre d'habitat alternative pour les séniors
- Renforcer les passerelles Domicile-Hôpital pour faciliter les sorties d'hôpital

> Les pistes d'actions

- Rompre avec l'isolement des séniors
 - Mettre en place un projet de transport solidaire pour les séniors rencontrant des difficultés de mobilité
- Améliorer la communication sur les services et dispositifs existants sur le territoire pour les séniors
 - Créer un guide à destination des séniors
 - Mettre en place un guichet unique d'accueil des séniors pour les orienter, les accompagner, et les soutenir
- Développer une offre d'habitat alternative pour les séniors
 - Mener une réflexion sur la mise en place d'un système d'habitat partagé au domicile des séniors
 - Porter une réflexion sur la création de résidences intermédiaires entre le domicile et les EHPAD
- Renforcer les passerelles Domicile-Hôpital pour faciliter les sorties d'hôpital
 - Mettre en place une unité de sortie d'hospitalisation, afin de permettre la démédicalisation progressive (projet en cours de développement)

MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DU CIAS

Le contexte actuel du marché de l'emploi particulièrement défavorable aux employeurs publics s'aggrave pour Cœur de Savoie du fait de la concurrence des collectivités voisines. Notre perte d'attractivité se manifeste par la difficulté structurelle de recruter sur la quasi-totalité des postes publiés, mais aussi par le départ régulier de bons éléments vers d'autres employeurs.

La rigidité de notre organisation du travail dont le cycle hebdomadaire est fixé à 35h/semaine (donc sans génération de jours de RTT) est une faiblesse régulièrement mise en avant, aussi bien par les candidats refusant de venir que par nos salariés et nos cadres.

Sur la base de ce constat, le Bureau communautaire a proposé une modalité complémentaire d'organisation du temps de travail pour améliorer notre attractivité sans dégrader la qualité de service ni nos finances, étendue aux agents du CIAS dont l'organisation de travail le permet : proposer d'opter pour un cycle hebdomadaire du travail à 36 heures par semaine (pour un agent temps complet).

Compte-tenu de cette durée hebdomadaire de travail, les agents concernés bénéficient de 6 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures. Pour les agents exerçants leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours de RTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

Recu en préfecture le 08/07/2024

Il est rappelé que les absences au titre des congés pour raison de sant nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir. La pose des RTT générées se fait au semestre (jusqu'au 31/07 pour le 1^{er} semestre et jusqu'au 31/01 n+1 pour le 2nd semestre) et n'est pas reportable en année n+1 au-delà du 31/01. Les RTT ne sont pas cumulables sur le Compte épargne-temps (CET).

Les agents non annualisés continueraient de bénéficier en accord avec le supérieur hiérarchique, d'une demi-journée non travaillée fixe par semaine, ou d'une journée toutes les 2 semaines.

Cette nouvelle modalité ne s'applique pas aux aides à domicile et agents du portage de repas du CIAS dont les modalités de travail restent inchangées.

REFLEXION AUTOUR DE LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

Les responsables du service et la directrice du CIAS ont souhaité mettre en place une réflexion autour de la qualité de vie et des conditions de travail.

De ce fait, il est apparu nécessaire de mettre en place des espaces de dialogue avec les salariés et de réfléchir pour améliorer l'organisation du service.

Cette démarche a également pour objectif de permettre une plus grande autonomie et redonner du sens au travail. Un souhait des responsables de service et de la directrice est d'impulser un management plus participatif et collectif.

Un travail a donc été engagé et un groupe de travail « QVCT » a été créé à destination de l'ensemble du personnel (aides à domicile, responsables, planificatrices, animatrice et directrice).

Deux groupes ont été formés pour deux thématiques choisies, le premier sur l'organisation des tournées des week-ends, jours fériés et congés et, le deuxième pour redynamiser l'équipe et son autonomie.

Un premier groupe s'est réuni en juillet 2023 sur le premier thème. A l'issue de ces groupes de travail une procédure a été établie. Le groupe de travail travaillera sur d'autres thématiques choisies par l'ensemble du service.

Un groupe de travail s'est réuni le 20/07/2023 puis le 20/10/2023 sur le thème de l'organisation des tournées des week-ends, jours fériés et congés. A l'issue de ces deux groupes il a été décidé d'expérimenter une nouvelle organisation de la planification des tournées de week-ends, jours fériés et des congés qui sera expérimentée durant l'année 2024.

VII – PERSPECTIVES

VEHICULES ELECTRIQUES

En 2023 et 2024 le CIAS a acquis 2 véhicules électriques dont un sans permis à destination des aides à domicile. Une subvention de la Carsat a été attribuée pour ces achats.